

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 01/10/2022 Dossier complet le : 01/10/2022 N° d'enregistrement : 2022-0020

1. Intitulé du projet

• LES CABANES DES GRANDS CHÊNES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS les Cabanes des grands chènes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

de La BEDOYERE Emmanuel

RCS / SIRET 8 0 3 6 2 6 3 3 2 0 0 0 1 6 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
• (40)	• Villages de vacances et aménagements associés. (sdp ≤ 10.000m ² => 555 m ²) • terrain d'assiette = 6,7ha => ≥ 3ha
• 42 - a	• Permis d'aménager pour l'extension d'un parc résidentiel de loisirs, comprenant déjà 20 cabanes classées en habitation Légères de Loisirs (HLL) • Extension = + 05 cabanes montées sur pilotis (> 7 et < 200 emplacements). • compris dans Zone Nga = 167.281 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Permis d'aménager pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs.
- Parcelles incluses dans terrain d'assiette : 5 lots totalisant 1.570 m².
- Concept : village écologique de cabanes à destination hôtelière.
- Hébergement léger : montage de 05 cabanes sur pilotis (surf ≤ 35 m²)
- VRD : utilisation des cheminements existants (adapté VL).
- VRD : création d'un réseau EAP - EDF.
- VRD : raccordement sur un assainissement non collectif créé.
- Défrichement : aucun.

4.2 Objectifs du projet

- Extension d'un projet d'hébergement à vocation touristique s'inscrivant dans le cadre de la diversification de l'activité golfique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Il n'est prévu aucune coupe ou abattage d'arbres.
- Avant travaux, les arbres environnants seront inspectés.
- Les travaux sont prévus pour une durée de 4 mois (automne/hiver).
- Ils sont prévus en deux phases (réseaux et cabanes).
- Les réseaux pour l'assainissement seront réalisés avec des engins légers.
- La mise en place des réseaux et regards se fera dans un délai court.
- L'implantation du réseau d'assainissement non collectif se fera à une distance minimum de 10 mètres des troncs d'arbres matures.
- Un assainissement par micro-station sera créé.
- Les cabanes seront entièrement fabriquées en bois (sur structure métal non apparente).
- Elles seront conçues et montées en atelier chez le constructeur.
- Et elles seront assemblées sur site, avec les éléments préfabriqués en atelier.
- La mise en oeuvre sera faite par des charpentiers spécialisés, avec un engin élévateur léger, et des moyens spécifiques d'intervention.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Les 05 cabanes supplémentaires accueilleront au maximum un total de 12 personnes.
- L'activité hôtelière pour les cabanes est ouverte au moins 9 mois par an.
- L'accueil des personnes se fait dans les communs du château.
- L'accès aux cabanes se fait par les chemins existants.
- Les cheminements sont balisés aux intersections.
- Il n'est pas prévu d'éclairage des cheminements.
- Un tracteur équipé d'un réservoir adéquat vidangera la micro station de l'assainissement, au moins une fois par an.
- L'entretien des logements sera journalier, et le transport des produits se fera au moyen d'un petit véhicule électrique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Une demande de Permis d'Aménager pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs.
- avec accord de l'ABF (zone inclus dans périmètre MH).
- avec accord du Parc Naturel Régional n DREAL (Znieff type 1).
- sans accord de la commission des sites (Site non inscrit).
- sans accord de la commission de sécurité (accueil ERP existant).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
<ul style="list-style-type: none"> • terrain d'assiette • 5 parcelles • nombre de cabanes • surface de chaque cabane • hauteur maximum des HLL 	<ul style="list-style-type: none"> • ≤ 6,7 ha • 1.570 m² • 5 unités • ≤ 35 m² • ± 9 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

- Bois de Raray
- 60810 - Raray

Coordonnées géographiques¹ Long. 02° 42' 28" E Lat. 49° 15' 57" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• le projet se situe en grande partie dans le périmètre d'une ZNIEFF de type I, située au Nord-Est du territoire de la commune de Raray, doublée d'un Espace Naturel Sensible.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• le Parc Naturel Régional de l'Oise.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• dans le périmètre (Ø 500m) d'un monument historique : la "Porte Rouge".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→ la Vallée de la Nonette.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • inclus dans un périmètre (rayon 500 m) : • non = le château de Raray (classé MH) • oui >> la Porte Rouge (classé MH) • non = les Tourelles (inscrit MH)

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • perturbations temporaires (≥ 4 mois travaux). • gêne légère à court terme (exploitation). • zones d'intervention circonscrites (± 300m²) • peu de dégradations de la biodiversité existante. • aucune destruction de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	• nuisance sonores temporaires pendant durée des travaux (≥ 4 mois)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• nuisances temporaires pendant la durée des travaux (≥ 4 mois)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• peu d'émissions lumineuses : - pas d'éclairages des cheminements. - pas d'éclairages sur les terrasses des HLL. - pas de luminaires dirigés vers l'extérieur et vers le haut .
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	• Pas de rejets d'effluents dans la nature. •=> rejets EU/EV vers filière d'assainissement individuelle en lisière de bois.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • en retrait de la lisière boisée = cabanes non visibles. • hors des perspectives visuelles MH. • les dosses (écorces), les menuiseries en bois de châtaignier des cabanes vont prendre une teinte naturelle grise au bout de 6 mois, et se fondre dans le cadre paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- un parcours golfique existant (depuis 30 ans) entre les espaces boisés (pas de cumul).
- 20 cabanes existantes non visibles depuis le château ou la Porte Rouge.
- de nouvelles cabanes non visibles dans les perspectives existantes des monuments.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- réduction des effets négatifs sur l'environnement :
 - par une occupation temporaire et saisonnière des cabanes.
 - peu d'occupants (4 cabanes de 2 personnes + 1 cabane de 4 personnes).
 - conservation des cheminements existants, des ronciers, et des arbres morts.
 - pas d'éclairages extérieurs et vers le haut, pas de véhicules à moteur, ...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.
- il doit en être dispensé, car c'est un projet écosensible :
 - il valorise et respecte les arbres existants.
 - il oblige à un contrôle phytosanitaire régulier des arbres environnants concernés.
 - il offre une bonne insertion paysagère, et s'intègre à l'environnement.
 - il a peu d'emprise au sol et épargne ainsi les espèces végétales.
 - il offre des abris complémentaires aux oiseaux, mammifères, et insectes.
 - il donnera une priorité aux énergies renouvelables, et, il sensibilise déjà la clientèle à l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Raray

le, 04 février 2022

Signature



Maitre d'Ouvrage



CABANES des GRANDS CHÊNES

01, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray
(représentée par Monsieur Emmanuel de La Bédoyère)

DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER
pour l'extension d'un PRL
comprenant
05 cabanes supplémentaires
sur pilotis

(article R.111-34 du Code de l'Urbanisme ou article L.325/1 du Code du Tourisme)

Site

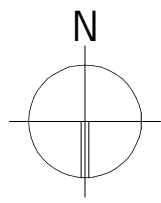
LES CABANES DES GRANDS CHÊNES
Parc Résidentiel de Loisirs
04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray

Maitre d'Œuvre

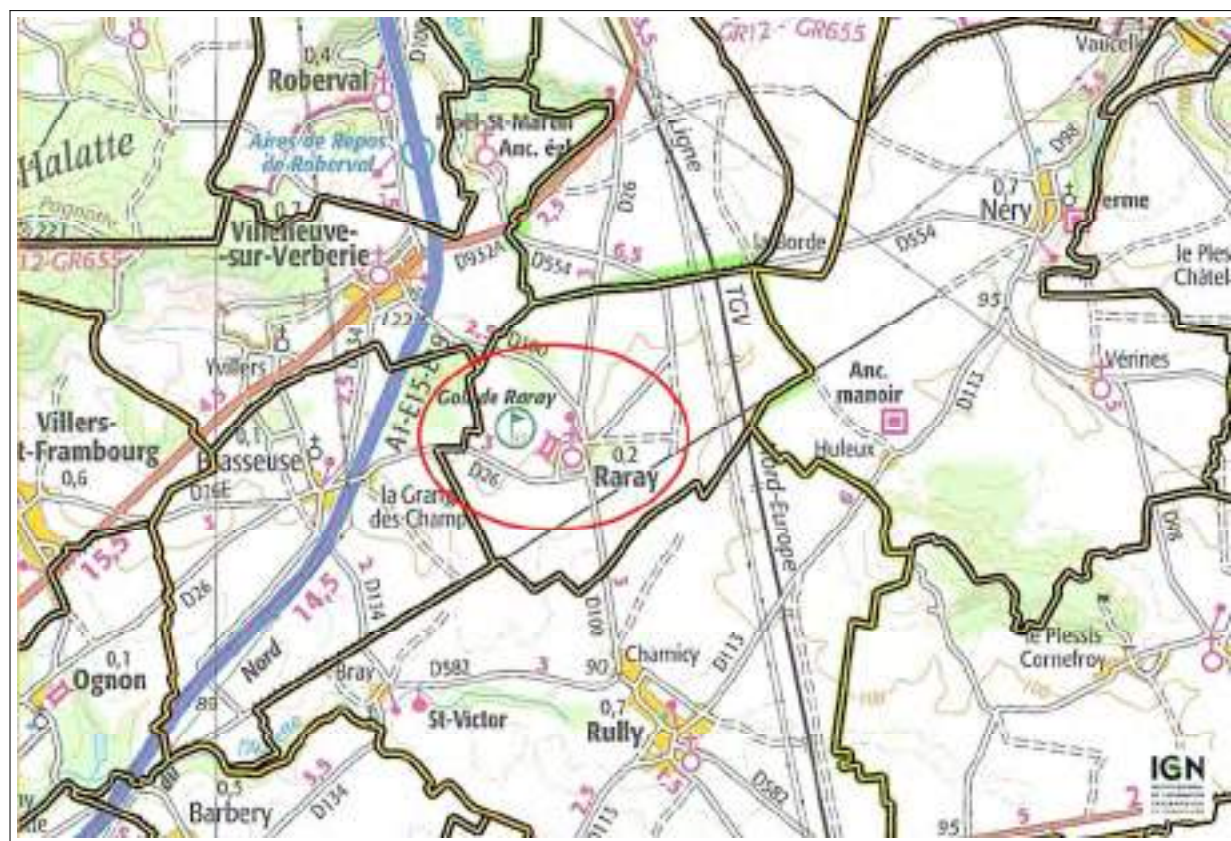


Agence d'Architecture Baudouin de Renty
Baudouin de Renty
Architecte dplg
02, av Pierre Brossolite, 92240 - Malakoff
T : 33 1 46 57 33 54 - F : 33 1 46 57 33 56
E mail : baudouin.darenty@wanadoo.fr





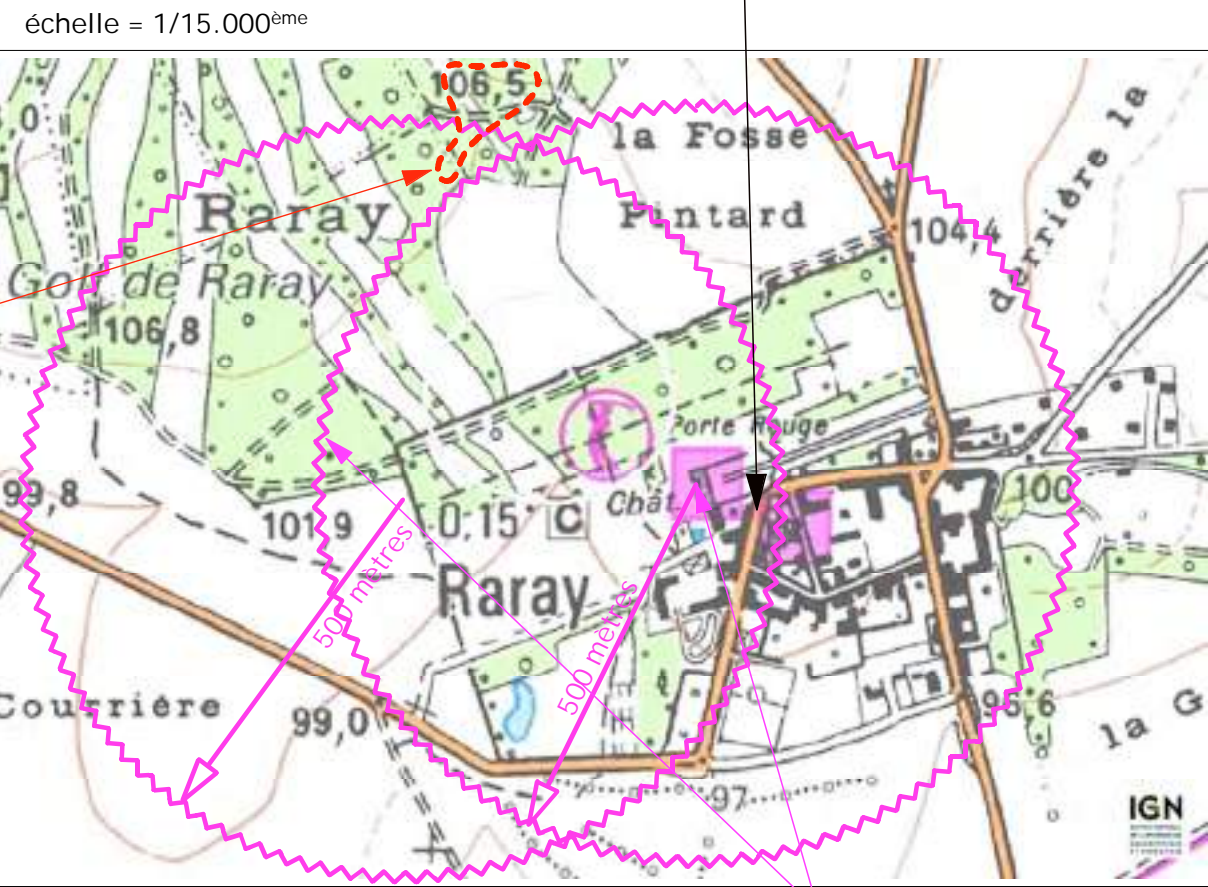
ZONE D'INTERVENTION
projet de 5 cabanes supplémentaires



échelle = 1/120.000^{ème}

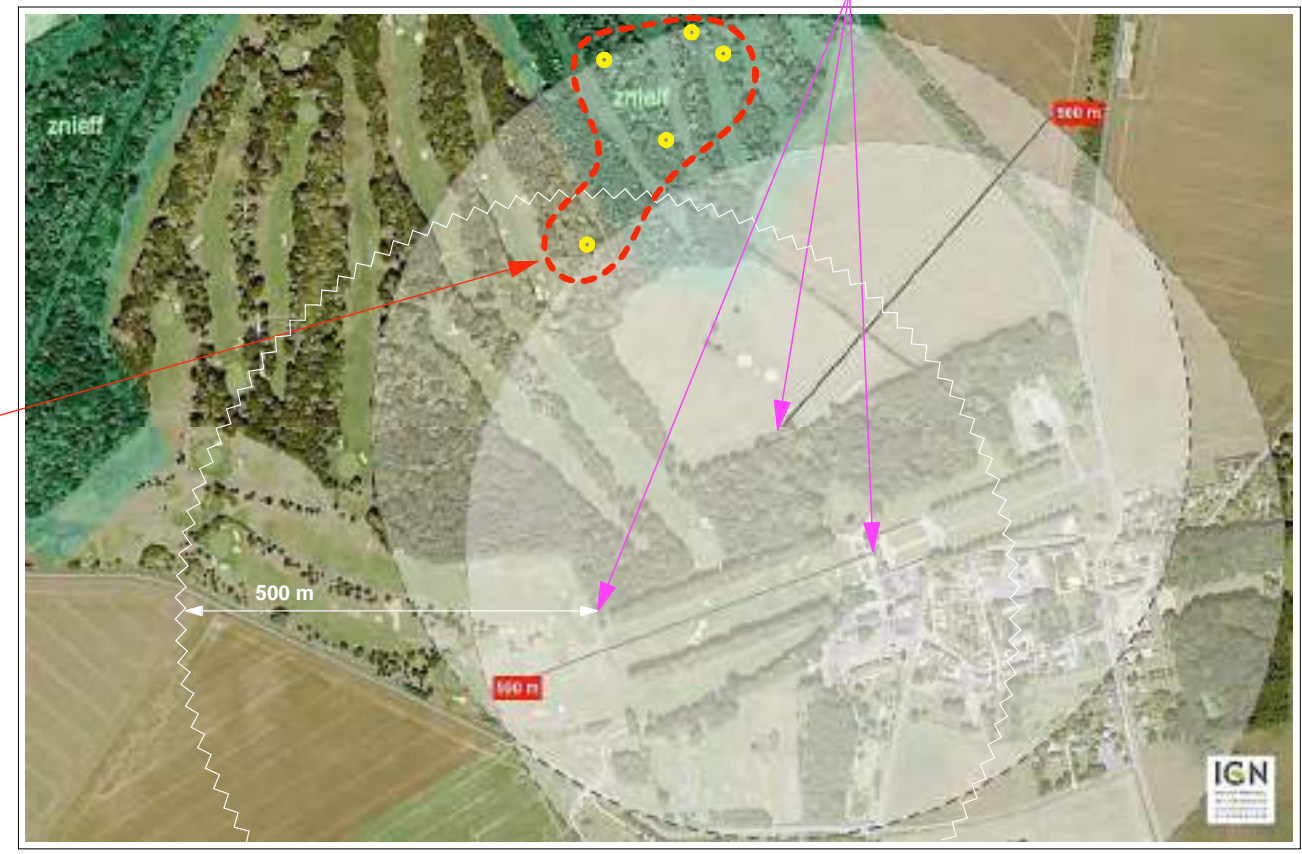
ZONE D'INTERVENTION
projet de 5 cabanes supplémentaires



accès PRL - les Cabanes des Grands Chênes
04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray



échelle = 1/15.000^{ème}

rayon 500 m
autour du château et la Porte Rouge : classés MH
mur de clôture & 4 tourelles : inscrits MH



ACTUEL	état	indice	échelle	date
				14 sept 2022
PA-01	- PLAN DE SITUATION -			
DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs comprenant : 05 cabanes supplémentaires LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray				
MAITRE D'OEUVRE BAUDOUILIN de RENTY - architecte d.p.l.g. 2, Avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff Tél : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55 e-mail : baudouin.derenty@wanadoo.fr				
				
MAITRE D'OUVRAGE LES CABANES DES GRANDS CHÊNES 01, rue Nicolas de Lancy 60810 - Raray				
				

PROJET D'EXTENSION D'UN PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS



« les CABANES des GRANDS CHÊNES »

- notice descriptive des travaux et notice paysagère -

① – LA SITUATION ACTUELLE :

- Le projet est situé sur la commune de Raray (60810), dans le département de l'Oise, le Canton de Pont-Sainte-Maxence, et l'arrondissement de Senlis. Ce territoire est inscrit dans la plaine agricole du Valois, à 11 kms au Nord-Est de Senlis. Il fait partie du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, tout en étant intégré au site naturel inscrit de la Vallée de la Nonette (orientée Est-Ouest).
- Le projet est situé dans un ensemble boisé qui descend avec un très léger dénivelé ($\pm 1,2\%$ de pente) du Nord au Sud.
- L'unité foncière (SCI Domaine de Raray) est composée de 58 parcelles, pour une surface de 149,60 ha (ou 1.495.990 m²).
- La SCI Domaine de Raray a loué avec un Bail Emphytéotique à la SAS Les Cabanes des Grands Chênes, les 20 parcelles suivantes : A-376/A-378/A-380/A-382/A-384/A-385/A-387/A-389/A-390/A-391/A-392/A-393/A-394/A-395/A-396/A-397/A-398/A-399 & A-392p/A398p pour une surface de 6,70 ha ou 67.079 m².
La partie de l'unité foncière qui nous concerne est **cadastrée en section A**.
Elle comprend 4 nouveaux lots, sur la parcelle n°392p, et 1 nouveau lot sur la parcelle n°398p, pour une surface d'environ 1.570 m².
Ces parcelles se trouvent en zone Nga (167.281 m²), au Nord-Ouest du bourg, entre les départementales D26 et D100.
- Aucune cabane existante n'est déjà implantée sur les parcelles A n°392p et A n°398p.
- Le site envisagé pour l'implantation du projet est un boisement inclus dans un ensemble boisé constitué par le Bois du Haut Montel et le Bois de Raray. Cet ensemble boisé est fragmenté par l'exploitation des Sablons de la Butte du Haut Montel, et par le parcours de Golf installé dans le Bois de Raray.
Ce bois est protégé par une ZNIEFF, pour la partie qui nous concerne (soit 4 cabanes projetées sur 5).
- Le secteur d'implantation est constitué d'un boisement hétérogène ou certaines essences dominant par zones. Le boisement est dans son ensemble principalement constitué de jeunes arbres, dominés par de vieux sujets : Chênes, Chataigniers, ou Charmes dans le secteur d'implantation, et sur les marges : Platanes et Tilleuls sont issus d'anciens alignements. Le sous-bois actuel n'est pas réellement entretenu au sens de la gestion forestière.
- Il existe actuellement des chemins dans les parties boisées qui sont concernées par le projet. Certaines allées permettent la circulation de tracteurs, d'autres plus étroites servent de cheminements piétonniers. Les allées sont couvertes d'une grave calcaire. Et il n'existe aucun cours d'eau ou mare, sur la zone concernée.
- **Le projet se trouve inclus dans le périmètre d'au moins un monument historique** : la Porte Rouge.
Mais, les cabanes ne seront pas visibles depuis le monument historique, car éloignées en retrait de la lisière du bois.
- Pour mémoire, la liste des Monuments Historiques en périmètre du site :
 - le château de Raray (XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles), dont les façades, et les toitures sont classées MH par décret du 25 novembre 1924.
 - les balustrades monumentales (haies cynégétiques) sur la cour d'honneur, et la Porte Rouge donnant sur la forêt (classées MH par décret du 25 novembre 1924).
 - le mur de clôture du domaine du château avec ses 4 Tourelles, et le mur pignon des anciennes écuries et son échauguette (inscrits MH par arrêté du 05 juin 1967).
 - l'église St Nicolas (XII^{ème} et XVI^{ème} siècles), classée MH par arrêté du 28 novembre 1921).
- Le PRL possède déjà, au Sud-Est de l'ensemble foncier (parcelle n°254), le rez de chaussée d'un pavillon d'angle des communs, pour servir d'accueil. Les façades du pavillon sont en remplissage de pierres rejointoyées, avec encadrements de baies, bandeaux, et corniches en modénature de briques sombres. La couverture est en ardoises, avec des lucarnes aux jambages et frontons en briques sombres. Les menuiseries sont en bois peint de couleur blanche. A l'extérieur, une cour est actuellement utilisée pour le parking des véhicules légers.
- Les fairways du parcours de golf abritent des réseaux d'eau et d'électricité.
- Une micro station existante dessert 5 cabanes existantes. **Elle a la capacité de recueillir le raccordement à une nouvelle cabane.**
Une nouvelle micro station sera installée pour les 4 cabanes supplémentaires, prévues dans le cadre de l'extension du PRL.



ACTUEL état indice échelle date 14 sept 2022	PA-02 - NOTICE du PROJET - DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs comprenant : 05 cabanes supplémentaires <small>LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray</small>	MATRE D'OEUVRE BAUDOUIN de RENTY - architecte d.p.l.g. 2, Avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff Tel : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55 e-mail : baudouin.derenty@wanadoo.fr	MATRE D'OUVRAGE LES CABANES DES GRANDS CHÊNES 01, rue Nicolas de Lancy 60810 - Raray
			

② – LE PROJET D'EXTENSION DU PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS :

• le **Projet d'Extension** :

- Le projet prévoit l'Extension du **Parc Résidentiel de Loisirs**, classé en hébergement léger, avec le montage de **5 cabanes sur pilotis, avec parements en bois**.
- Les **parcelles section A n°392p et A n°398p** ne comprennent pas de cabanes existantes.
- Le règlement d'urbanisme présente **1 zone NGA** d'environ **167.281 m2**, et **autorise 25 cabanes** sur l'ensemble de la zone.
- Le bail emphytéotique de la SCI Domaine de Raray envers la SAS Les Cabanes des Grands Chênes comprend les parcelles A n°392p et A n°398p.
- Le terrain d'assiette comprend 5 lots de 314 m2, totalisant **1.570 m2**, pour les **5 nouvelles cabanes**.
- Le concept : projet d'hébergement écologique à vocation touristique, s'inscrivant dans la prolongation de l'activité golfique existante.
- Aucun défrichement, et aucune coupe : les arbres et la végétation seront conservés en l'état.
- Impact visuel très faible, puisque les cabanes seront « noyées » à mi-hauteur dans la végétation, tout en étant éloignée des lisières.
- Circulations : les cheminements existants sur le site sont conservés (tracé et revêtement). Il n'est pas prévu d'éclairage des cheminements.
- **les 5 nouvelles cabanes seront desservies par des chemins piétonniers existants**, et par 2 chemins de liaison créés.
- Les cabanes seront ouvertes entre 6 et 8 mois par an, et leur accès se fera à pied ou en vélo (aucune voiture n'est autorisée sur le site).
- L'accès en véhicule au PRL se fait par la grille d'entrée existante du château, conservée en l'état.
- Le parking des véhicules se fait sur la zone existante des communs, en complément des places attribuées au golf, et aux cabanes existantes
- Le PRL est une installation ouverte au public (IOP) qui comporte un espace commun recevant du public (ERP). Situé dans le Pavillon d'angle des communs, cet espace d'accueil répond aux normes sur la sécurité incendie et à l'accessibilité handicapé. Il comprend une zone sanitaires.
- Le Pavillon d'accueil n'est pas modifié, et le rez de chaussée a déjà changé de destination.

• les **Objectifs du Projet** :

- Objectifs : Maximiser l'atout que représente le « capital nature » du Domaine de Raray, et le valoriser en y apportant un produit écologique.
Sensibiliser les « cabaneurs » à la nature, à travers une « Charte de Respect de l'Environnement ».
Développer des partenariats avec des prestataires et artisans locaux, pour fournir des produits en circuit court, aux occupants des cabanes.

• **L'Organisation et la Composition des nouveaux aménagements** :

- Le projet prévoit la création de 5 cabanes en bois (**surface < à 35 m2**), sur pilotis :
- soit **4 cabanes** de type «**DUO**» (lots n°21/23/24/25), et **1 cabane** de type «**FAMILIALE**» (lot n°22).
- Les cabanes (type «DUO») accueilleront seulement **2 pers**. Les cabanes (type «FAMILIALE») pourront recevoir **4 pers**, soit un effectif global de **12 occupants**.
- Avant travaux, chaque environnement boisé proche est soumis à une étude phytosanitaire. Les travaux sont prévus pour une durée de 4 à 5 mois, et ils seront réalisés au moyen d'engins légers, via les cheminements existants. Les cabanes seront fabriquées en bois (Mélèze et Douglas) sur une structure et poteaux métalliques.
- La plateforme de chaque cabane sera soutenue par des poteaux métalliques, habillés de cordages en chanvre. Les cabanes seront conçues et montées en atelier chez le constructeur, puis elles seront assemblées sur site. La mise en oeuvre sera faite par des charpentiers et métalliers spécialisés, avec un engin élévateur léger, et des moyens spécifiques d'intervention (palan, cordages, ...).
- La mise en place des réseaux, et regards d'assainissement se fera dans un délai court. L'implantation des regards d'assainissement se fera à une distance minimum de 10 mètres des troncs d'arbres matures. Un tracteur équipé d'un réservoir adéquat videra la nouvelle micro station, une fois par an.
- Les cabanes seront prévues pour y passer la nuit. Elles seront équipées de sanitaires et alimentées en électricité. Les occupants auront à leur disposition un « panier petit-déjeuner », mais il n'est pas prévu d'espace de cuisine, car un restaurant existe dans les communs du château.
- L'entretien des logements sera journalier, et le transport des produits se fera au moyen d'un petit véhicule électrique.



ACTUEL	état	PA-02	MATRE D'OEUVRE	MATRE D'OUVRAGE	CABANES DES GRANDS CHÊNES
	indice	- NOTICE du PROJET - DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs comprenant : 05 cabanes supplémentaires LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray	BAUDOUIN de RENTY - architecte d.p.i.g. 2, Avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff Tel : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55 e-mail : baudouin.derenty@wanadoo.fr		LES CABANES DES GRANDS CHÊNES 01, rue Nicolas de Lancy 60810 - Raray
	échelle				
	date				

- L'accueil des clients se fait au rez de chaussée du Pavillon d'accueil existant. Une surface de 37 m², comprenant un sanitaire, est déjà dévolue au public. La surface restante est réservée au personnel. Aucune modification de volumétrie, de revêtement ou percement des façades n'est prévue sur le Pavillon. La zone d'accueil est accessible aux personnes à mobilité réduite. Une seule baie intérieure a été élargie, afin de répondre aux normes d'accessibilité. Une pièce de repos et de préparation, destinée au personnel est implantée dans une zone non-accessible au public. L'autorisation administrative date de 2014.
 - Les clients trouveront à cet endroit les services nécessaires à leur hébergement : caisse, boudriers de sécurité, règlement du Parc, paniers repas, informations. A son arrivée, chaque client devra signer les consignes de sécurité, et la charte de respect environnemental. Les « cabaneurs » seront sensibilisés aux économies d'énergie (eau, électricité, ...). Un extincteur à eau pulvérisée sera à disposition dans chaque cabane.
 - En résumé : pour l'accueil dans les parties communes, les nouvelles cabanes utilisent un bâtiment existant, dont la volumétrie a été conservée, ainsi que les parements et les matériaux de couverture. Concernant les cabanes, il n'y aura aucune modification du paysage ou des vues depuis l'espace public. L'implantation des cabanes est prévue largement espacée, et éloignée des limites, afin qu'elles ne soient pas visibles dans les angles visuels des monuments.
- **Le Traitement des voies d'accès et les Espaces collectifs :**
 - Le projet ne prévoit pas la création de voies ou cheminements nouveaux. Les chemins existants sont conservés en l'état ou restaurés. L'accès général aux cabanes se fait à pied ou en vélo. Le service d'entretien utilise un petit véhicule électrique (type voiturette de golf). Tout autre véhicule sera proscrit. Les sentes piétonnes seront nettoyées pour accéder au pied des cabanes, depuis les cheminements principaux existants. Ils auront une largeur libre de ± 1,4m. Les chemins principaux recevront une couche de grave calcaire, recouverte de gravier (type mignonette calibrée 4/10).
 - Afin de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'accès existant à l'accueil, comme les seuils, les rampes d'accès, et les espaces de manoeuvre répondent aux normes d'accessibilité en vigueur.
 - Les cheminements dans l'espace boisé sont balisés aux intersections, au moyen d'une signalétique appropriée. Il n'est pas prévu d'éclairage sur les chemins extérieurs et les parties privatives des cabanes (auvents, terrasses, escaliers, ...). Auprès du Pavillon d'accueil, l'éclairage des circulations extérieures correspond aux normes en vigueur, et permet d'assurer les valeurs réglementaires d'éclairage. Une signalétique adaptée fournit les principales informations (direction, stationnement, hébergements, accueil et sécurité).
 - L'installation des réseaux, principalement sous les sentiers existants, ne s'accompagnera d'aucun abattage d'arbres, et il n'est pas prévu de circulation motorisée à l'intérieur du boisement. La fréquentation humaine des sous-bois ne sera pas favorisée, par le maintien de ronciers et de zones non accessibles. Le public sera d'autant plus intéressé par une zone conservant un caractère naturel et sauvage.
 - Hormis l'accueil situé dans le Pavillon d'angle des communs, il n'est pas prévu d'espaces collectifs (sanitaires, salles de jeux, piscine, ...).
- **Le Traitement de l'accès général au site, des Aires de stationnement, et des clôtures en limite de terrain :**
 - Le projet conserve et utilise l'accès existant au Domaine de Raray, depuis la départementale D26. Le portail, et la grille d'entrée sont conservées. Le revêtement en enrobé de la voirie d'accès au parking et aux communs n'est pas pas modifié. Il existe déjà 1 place de stationnement PMR (2% des places existantes), et sa circulation (larg. ±1,20m), le long du Pavillon d'accueil. Les places de parking du PRL (20 places existantes pour visiteurs, 1 place PMR, et 2 places pour personnel) viennent compléter les places existantes de l'activité golfique, dans la cour des communs. Le nouveau calcul des places tient compte des **5 cabanes supplémentaires** (1 place par hébergement = 05), soit un total de **28 places de parking** (dont 1 pour PMR dûment signalée par un panneau et un marquage au sol). Son revêtement est surfacé, et il est raccordé au cheminement d'accès à l'accueil sans ressaut ≥ 2 cm.
 - Le projet ne prévoit pas de clôtures en limite de terrain. Le Domaine de Raray étant déjà clôturé pour son activité golfique. Les zones de cabanes ne sont pas clôturées, et conservent la végétation existante en lisière de bois.
- **Les Cabanes perchées (HLL) : *elles sont assimilées à des habitations légères de loisirs (surface ≤ à 35 m² = cabane dispensée de formalités selon R 421-2-b).***
 - Surface de plancher d'une cabane de **type «DUO»** = 29,40 m² + 27,10 m² de terrasses extérieures, pour une hauteur en toiture terrasse = + 8,40 m.
 - Surface de plancher d'une cabane de **type «FAMILIALE»** = 35 m² + 21,00 m² de terrasses extérieures, pour une hauteur en toiture terrasse = + 8,40 m.
 - Le projet d'extension : **4 cabanes de type «DUO» + 1 cabane de type «FAMILIALE»** = (29,40 m² x 4) + (35 m² x 1) = **152,60 m² de surface de plancher.**
 - Surface d'emprise au sol d'une cabane de **type «DUO»** = 48,60 m² x 4 => 194,40 m²
 - Surface d'emprise au sol d'une cabane de **type «FAMILIALE»** = 54,10 m² x 1 => 54,10 m²



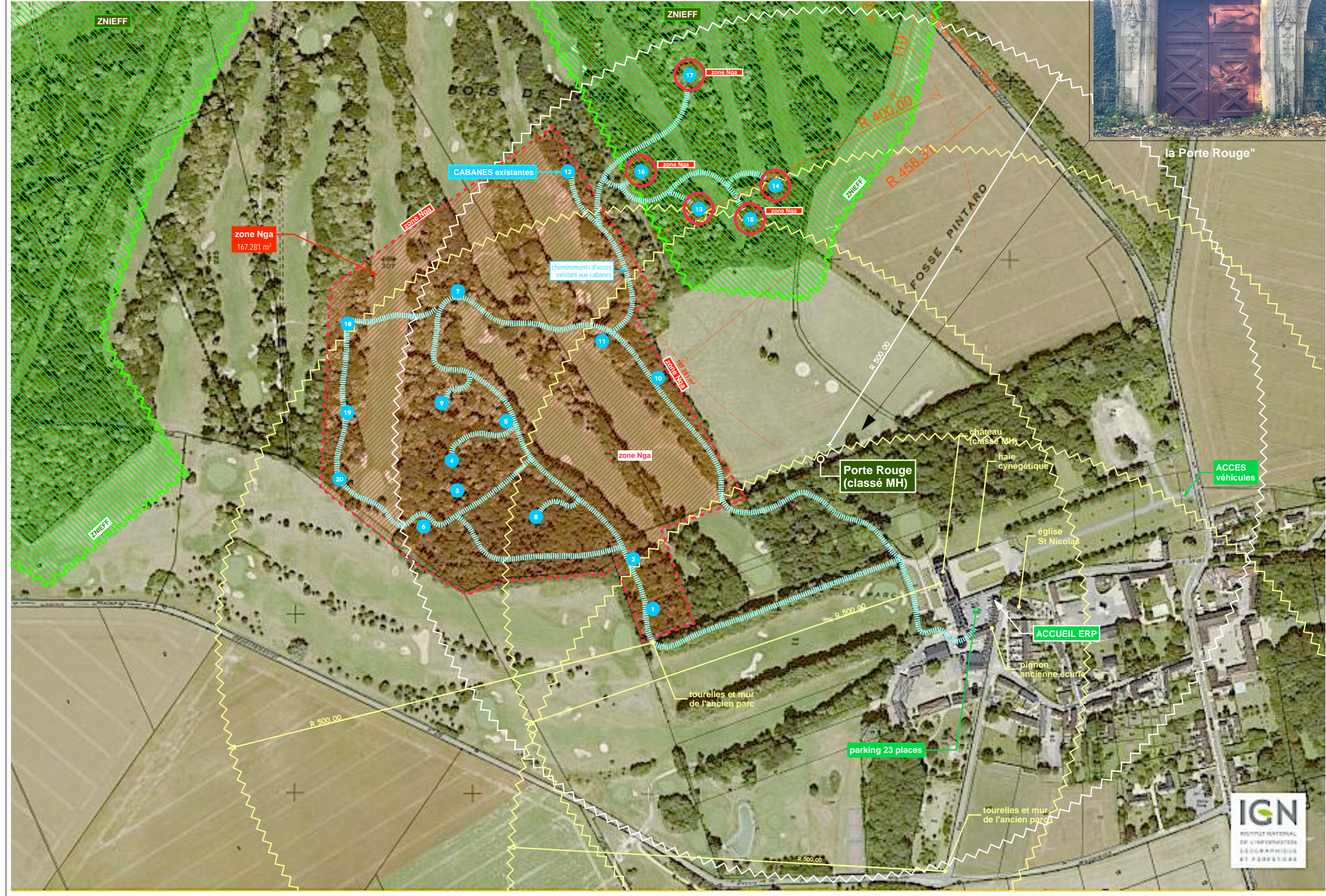
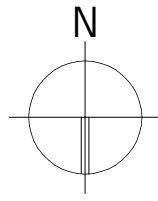
ACTUEL	état	PA-02	MAITRE D'OEUVRE	MAITRE D'OUVRAGE	
	indice	- NOTICE du PROJET - DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs comprenant : 05 cabanes supplémentaires LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray	BAUDOUIN de RENTY - architecte d.p.i.g. 2, Avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff Tel : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55 e-mail : baudouin.derenty@wanadoo.fr	LES CABANES DES GRANDS CHÊNES 01, rue Nicolas de Lancy 60810 - Raray	
	échelle				
	date				14 sept 2022



- Le projet d'extension : **4 cabanes de type «DUO» + 1 cabane de type «FAMILIALE» = 248,50 m2 d'emprise au sol.**
 - Réglementation art. 9 PLU Raray : emprise au sol $\leq 5\%$ de la surface de l'unité foncière soit $67.079 \text{ m}^2 \times 5\% = 3.354 \text{ m}^2 \Rightarrow$ **emprise 25 cabanes = 1.245 m2.**
- La majorité des matériaux de construction mis en oeuvre sera en bois : huisseries extérieures et planchers intérieurs en pin lasuré, lambris intérieurs en sapin brut de sciage, et habillages extérieurs (dosses de billes de bois).
- Les cabanes sont considérées comme des locaux de sommeil. Elles comprendront le strict nécessaire, et répondront aux normes de sécurité en vigueur.
- **Les Equipements à usage collectif :**
 - Le PRL utilise un local poubelle existant et dédié dans les communs. Son accès est balisé et identifié.
 - Le PRL possède une aire de stationnement pour les vélos, à proximité du Pavillon d'accueil. Il n'est pas prévu d'aires de jeux, de baignade ou de terrain d'activité, puisque le projet de cabanes s'inscrit en prolongation et diversification de l'activité existante du Golf.
- **Les Espaces recevant du public :** (existant et non modifié)
 - **Pavillon d'accueil existant** = 61,50 m2, dont surface ERP = 37,35 m2 + sanitaires = 8,70 m2.
- **Les Réseaux divers :**
 - Le projet prévoit la création d'un réseau d'eau potable et d'un réseau d'alimentation électrique, raccordés à chaque cabane. Il n'est pas prévu de réseau d'eaux pluviales. La gestion des eaux pluviales se fait par infiltration horizontale directe, à l'aplomb des rives d'égout. Le Pavillon d'accueil a conservé ses réseaux existants (EAP, EU/EV, EDF, ...).
 - *Conformément à l'arrêté du 7 Septembre 2009 modifié par l'article 5 de l'arrêté du 7 mars 2012, le dimensionnement de l'installation exprimé en nombre d'équivalents-habitants est égal au nombre de pièces principales au sens de l'article R.111-1-1 du code de la construction et de l'habitation.*
 - **Le projet utilisera une nouvelle filière d'assainissement non collectif :** Une étude de sol a été réalisée le 16 décembre 2021 (coef. perméabilité de 44 mm/heure). Compte-tenu des difficultés techniques dues aux racines, l'implantation de la nouvelle micro-station sera réalisée en lisière d'espace boisé. Le bureau d'études a préconisé ce système de prétraitement et traitement au moyen d'une micro station. L'exploitant a prévu une utilisation maximale de 280 jours/an. En conséquence, le bureau d'études a préconisé la réalisation d'au moins 1 vidange par an.
 - **Pour le projet, à savoir la construction de 5 cabanes :**
 - **4 cabanes seront créées et raccordées sur la nouvelle filière. (Cabanes numérotées 21-23-24-25) comprenant 2 pièces principales chacune.**
 - **1 cabane (numérotée 22) comprenant 3 pièces principales sera raccordée sur une filière existante (ancien dossier 14087715 & 18059817).**
 - **Pour le projet des 4 cabanes :**
 - **Capacité d'accueil de chaque cabane : 2 E.H (Equivalents Habitants) - Note : 1 pièce principale = 1 E.H**
 - **Volume journalier d'effluent à traiter : 1200 litres (8 E.H x 150 litres/jour) - Note : 1 E.H = 150 litres/jour**
 - **Charge brute de pollution organique : 480 g/jour de DBO5 (8 E.H x 60 g/jour de DBO5)**
Note : 1 E.H = 60 g/jour de DBO5 (demande biochimique en oxygène sur cinq jours)
 - Le raccordement au réseau d'eau potable existant sur le site se fera suivant le dimensionnement de celui-ci, et un comptage indépendant est déjà installé.
 - Les branchements aux réseaux des concessionnaires EDF et France Telecom sont situés sur le Pavillon d'accueil. Il est prévu d'installer un tableau divisionnaire par cabane, afin de respecter les normes en vigueur.
- **Le Volet Paysager :**
 - L'implantation des cabanes respecte les normes d'urbanisme, les règles d'insertion paysagère et d'aménagement pour limiter l'impact visuel depuis l'extérieur.
 - Les cabanes sont intégrées à l'environnement, par leur style et leur volumétrie. Leurs façades ne sont pas visibles depuis l'extérieur du site. Le choix de leur implantation en retrait des lisières est volontaire. Chaque emplacement a été soigneusement choisi, et la disposition des cabanes a été étudiée, afin qu'il n'y ait aucune gêne visuelle entre l'activité des golfeurs, et la tranquillité des cabaneurs. Une distance d'au moins 30 mètres, entre 2 cabanes a été établie.
 - Afin de conserver l'échelle, et l'approche visuelle d'une cabane, le choix d'une homogénéité de matériaux et de teintes a été souhaitée, et sera respectée. Les main-courantes, et les menuiseries ext. seront en chataignier (teinte naturelle). Le bardage extérieur vertical en dosses non délignées sera en Douglas C3. Les cabanes prendront une teinte « gris argent », avec des reflets « vert mousse », au bout de 6 mois. Une attention toute particulière sera apportée aux finitions. Les poteaux de structure seront fabriqués en métal (gris anthracite) de forme cylindrique, et après leur montage sur site, ils seront habillés de cordages en chanvre. Des filets viendront masquer les sous-faces de planchers comportant des réseaux accessibles.
 - Le mode de construction des cabanes sera semi-écologique, et la quantité des déchets qui sera émise par l'exploitation des cabanes sera presque nulle.
 - La capacité d'accueil des cabanes a été plafonnée à 62 occupants, afin de respecter la biodiversité du site.



ACTUEL	état	PA-02	- NOTICE du PROJET -	MAITRE D'OEUVRE	MAITRE D'OUVRAGE	 LES CABANES DES GRANDS CHÊNES 01, rue Nicolas de Lancy 60810 - Raray	
indice	indice	DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs comprenant : 05 cabanes supplémentaires <small>LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray</small>		BAUDOUIN de RENTY - architecte d.p.l.g. 2, Avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff Tel : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55 e-mail : baudouin.derenty@wanadoo.fr			
échelle	échelle						
date	date						
14 sept 2022							



MAITRE D'OUVRAGE
LES CABANES DES GRANDS CHÊNES
 01, rue Nicolas de Lancy
 60810 - Ratray



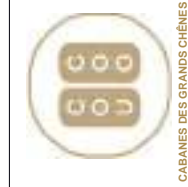
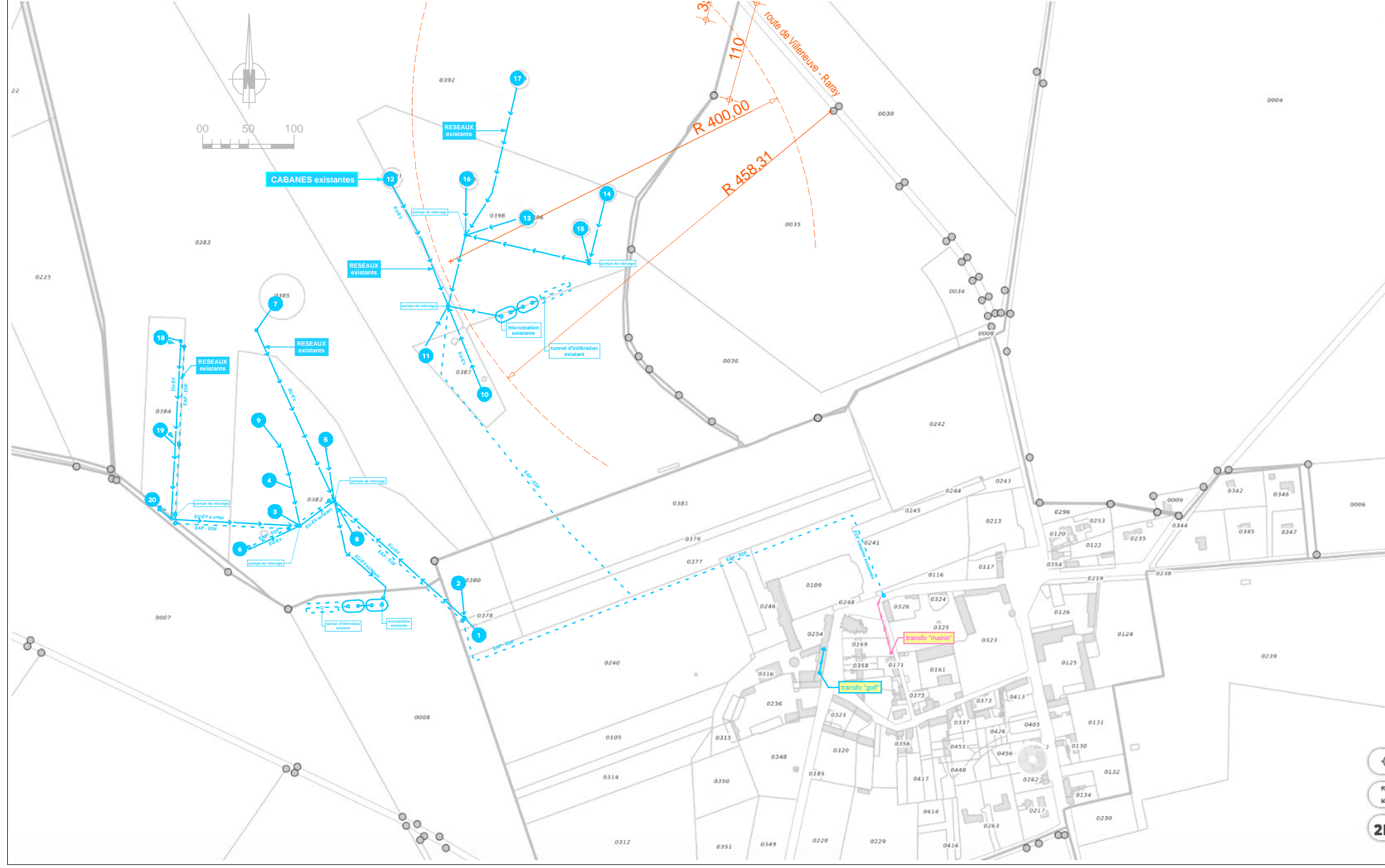
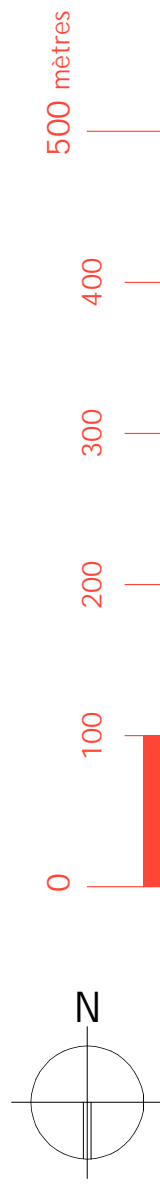
MAITRE D'OEUVRE
 BAUDOUIN de RENTY - architecte d.p.l.g.
 2, Avenue Pierre Brossette - 92240 Malakoff
 Tel : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55
 e-mail : baudouin.derenty@wanadoo.fr

- PLAN MASSE -
 DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER
 pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs
 comprenant : 05 cabanes supplémentaires
 LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Ratray

PA-03

état	ACTUEL
indice	
échelle	1 / 5.000 ^{ème}
date	14 sept 2022





LES CABANES DES GRANDS CHÊNES

MAITRE D'OUVRAGE
LES CABANES DES GRANDS CHÊNES
01, rue Nicolas de Lancy
60810 - Raray

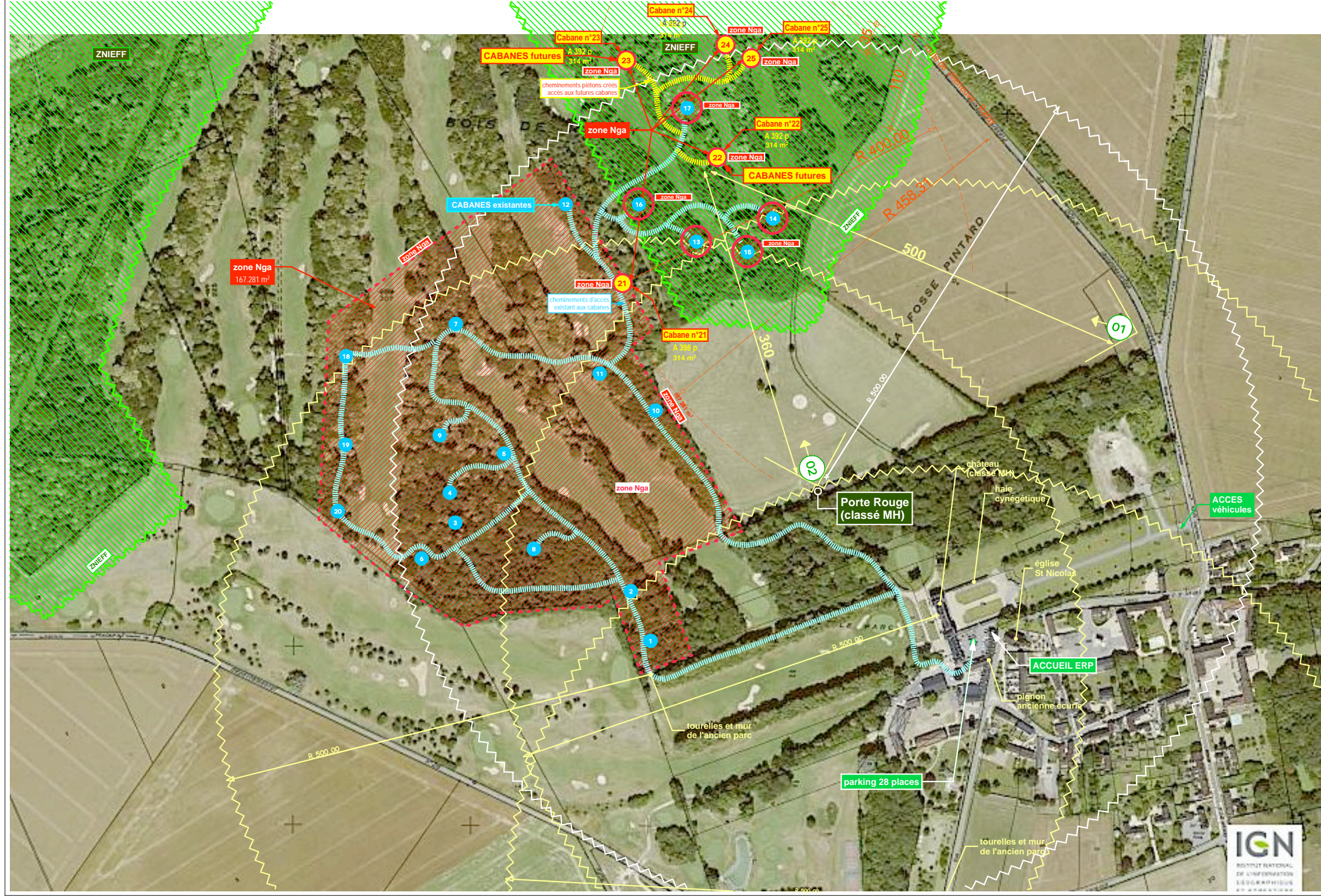
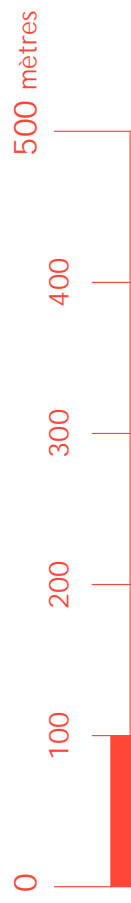
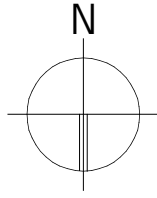


MAITRE D'OEUVRE
BAUDOUIN de RENTY - architecte d.p.l.g.
2, Avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff
Tel : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55
e-mail : baudouin.derenty@wanadoo.fr

- PLAN DE RESEAUX -

PA-03
DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER
pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs
comprenant : 05 cabanes supplémentaires
LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray

état	ACTUEL
indice	
échelle	1 / 5,000ème
date	14 sept 2022



CABANES DES GRANDS CHÊNES

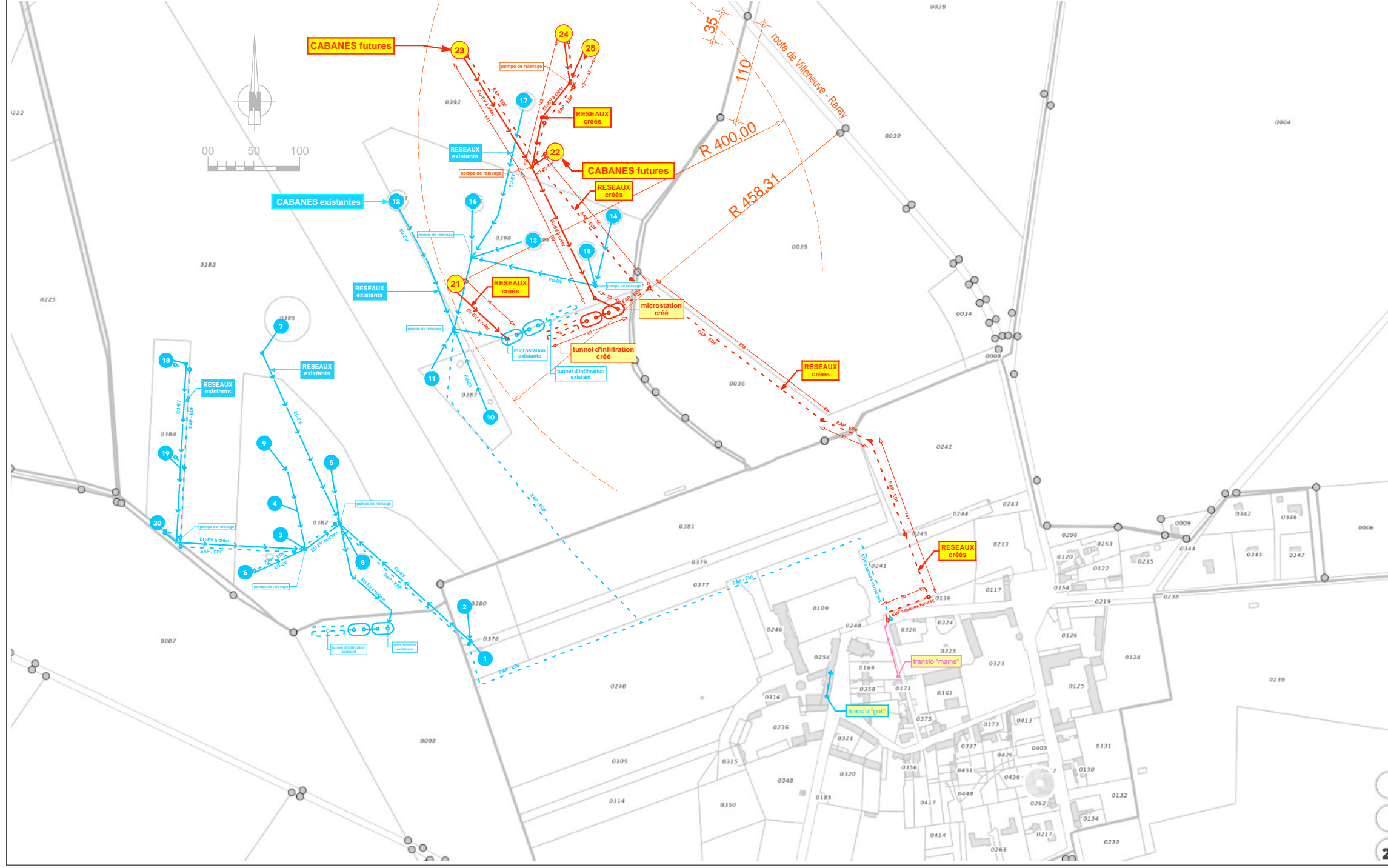
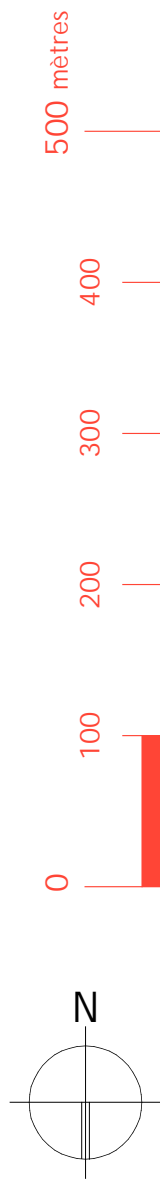
MAITRE D'OUVRAGE
LES CABANES DES GRANDS CHÊNES
01, rue Nicolas de Lancy
60810 - Raray



MAITRE D'OEUVRE
BAUDOUIN de RENTY - architecte d.p.l.g.
2, Avenue Pierre Brossollette - 92240 Malakoff
Tel : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55
e-mail : baudouin.derenty@wanadoo.fr

- PLAN MASSE -
PA-04
DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER
pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs
comprenant : 05 cabanes supplémentaires
LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray

PROJETE
état
indice
échelle
date
1 / 5,000^{ème}
14 sept 2022



LES CABANES DES GRANDS CHÊNES
01, rue Nicolas de Lancy
60810 - Raray



BAUDOUIN de RENTY - architecte d.p.l.g.
2, Avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff
Tel : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55
e-mail : baudouin.derenty@wanadoo.fr

- PLAN DE RESEAUX -
PA-04
DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER
pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs
comprenant : 05 cabanes supplémentaires
LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray

PROJETE
état
indice
échelle
date

CABANES DES GRANDS CHÊNES

MAITRE D'OUVRAGE

MAITRE D'OEUVRE

PROJETE

PA-04

état

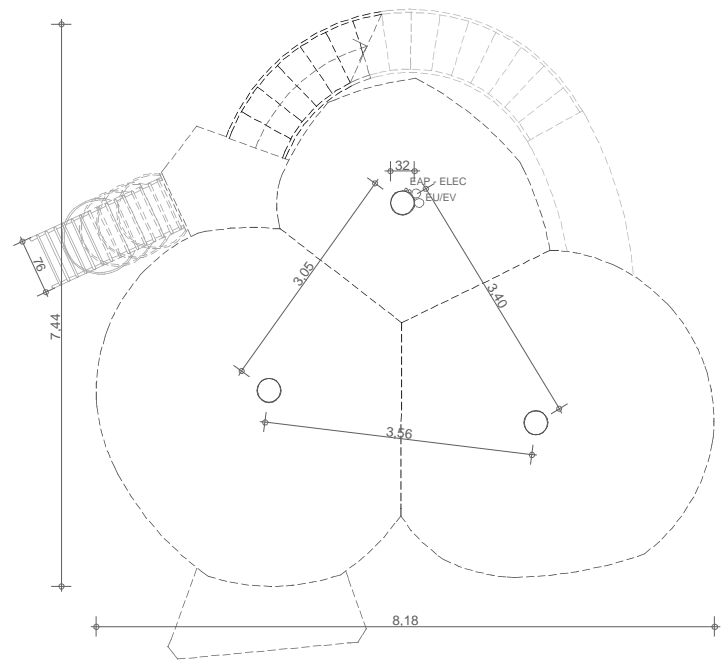
indice

échelle

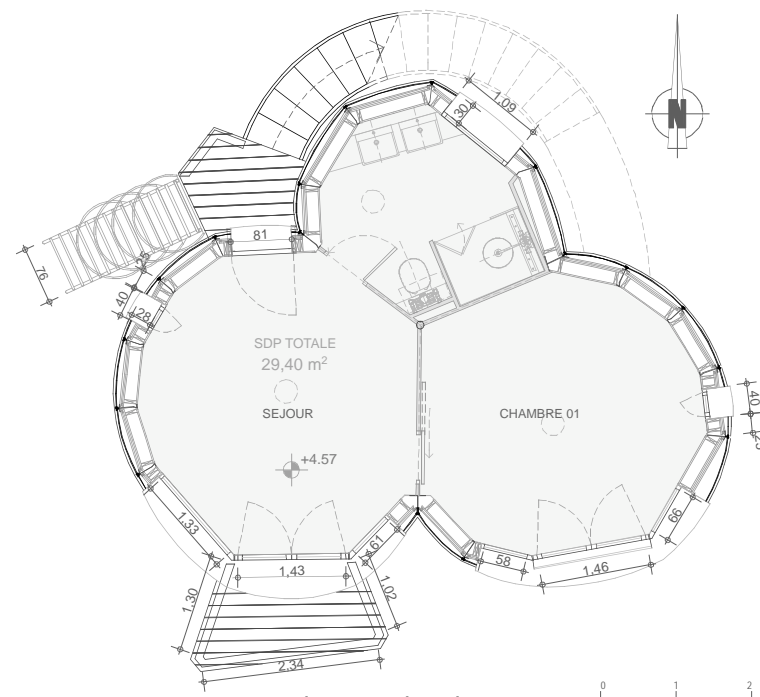
date

1 / 5.000^{ème}

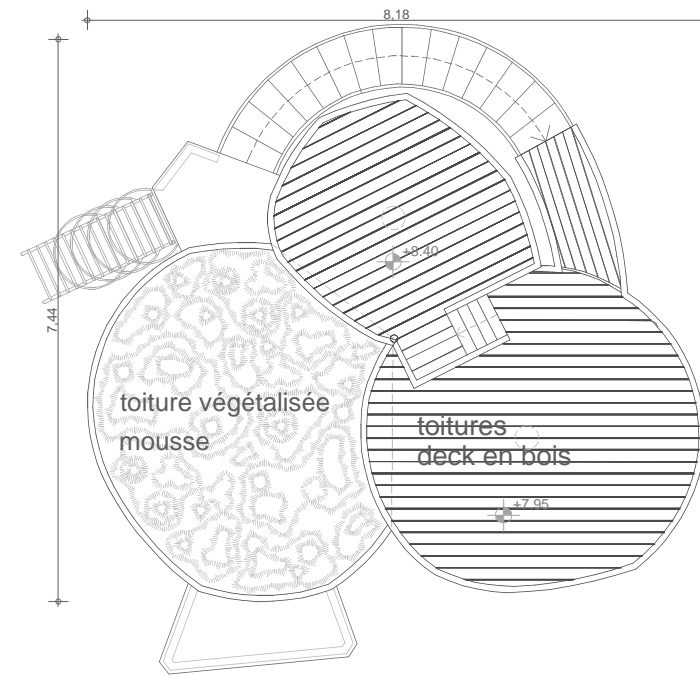
14 sept 2022



plan niveau TN



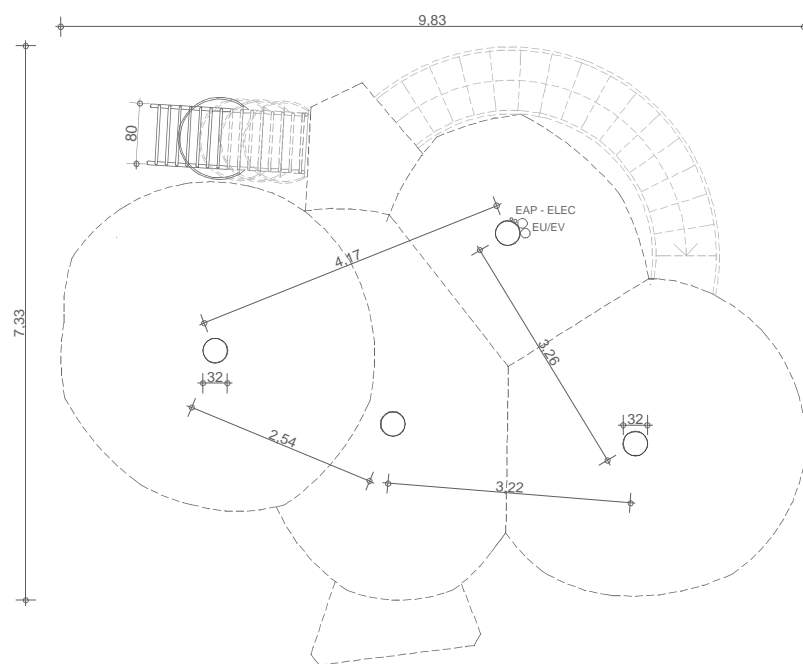
plan premier niveau



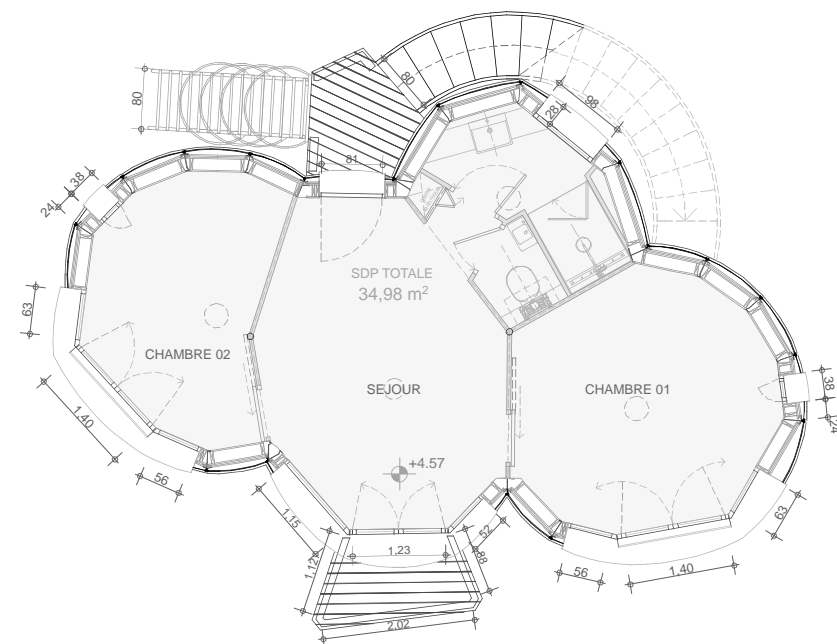
plan terrasse second niveau

Toiture végétalisée = 13.60 m²
 Bache EPDM = 35 m²
 Terrasse bois = 21.60 m²
 Balcon + palier entrée = 5.30 m²

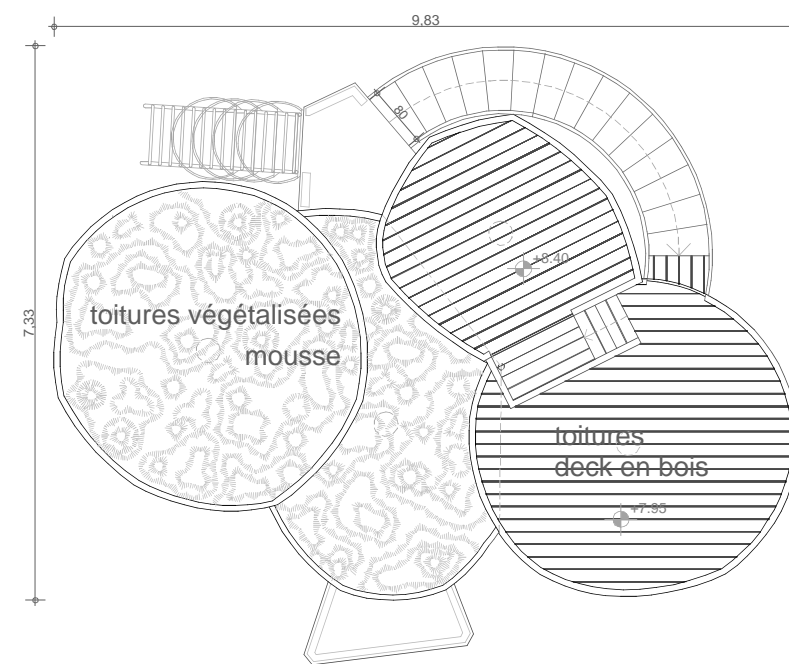
**4 CABANES "DUO"
 n°21 & n°23 & n°24 & n°25**



plan niveau TN



**1 CABANE "FAMILIALE"
 n°22**

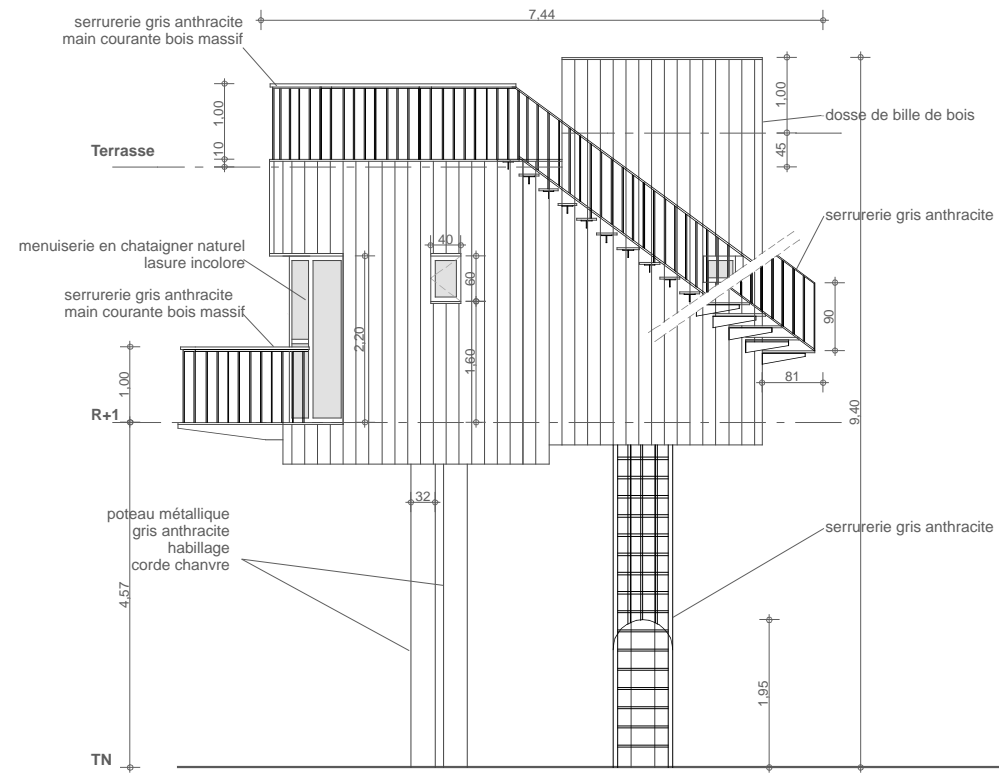


plan terrasse second niveau

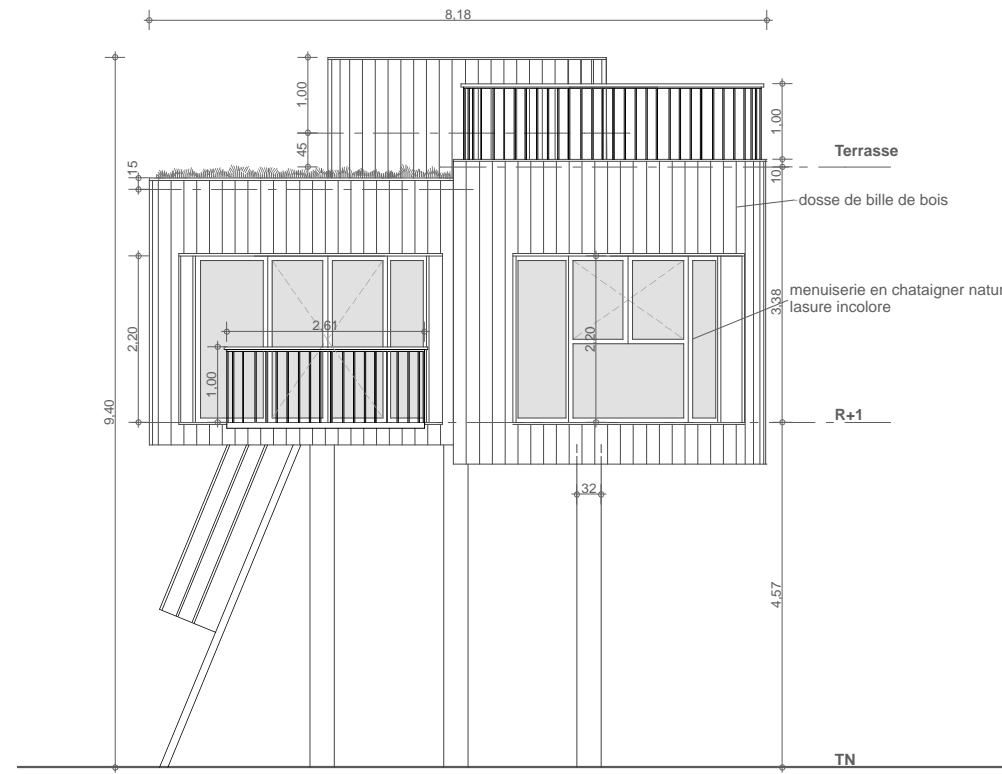
Toiture végétalisée = 20.70 m²
 Bache EPDM = 40.50 m²
 Terrasse bois = 20.20 m²
 Balcon + palier entrée = 3.50 m²



état	PROJETE
	indice
échelle	1 / 100ème
	date
14 sept 2022	
- PLANS de NIVEAUX -	
PA-04	
DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs comprenant : 05 cabanes supplémentaires LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray	
MAITRE D'OEUVRE	
BAUDOJIN de RENTY - architecte d.p.l.g. 2, Avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff Tel : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55 e-mail : baudouin.renty@wanadoo.fr	
MAITRE D'OUVRAGE	
LES CABANES DES GRANDS CHÊNES 01, rue Nicolas de Lancy 60810 - Raray	

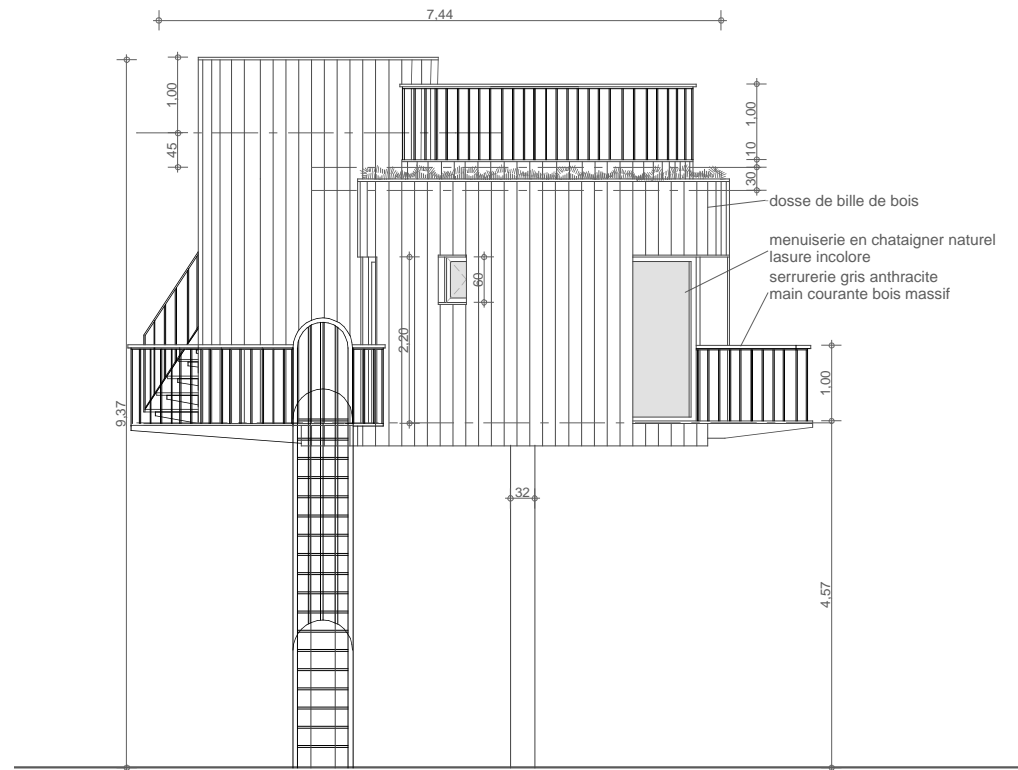


façade EST

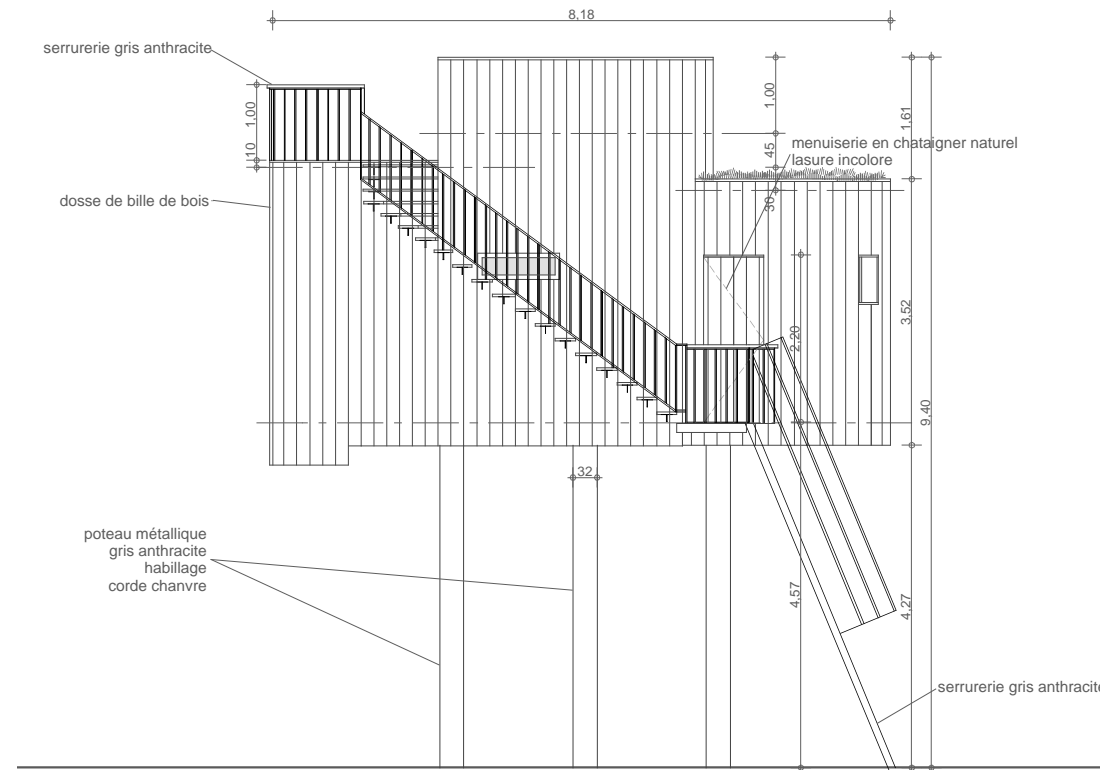


façade SUD

élévations CABANES "DUO"
n°21 & n°23 & n°24 & n°25



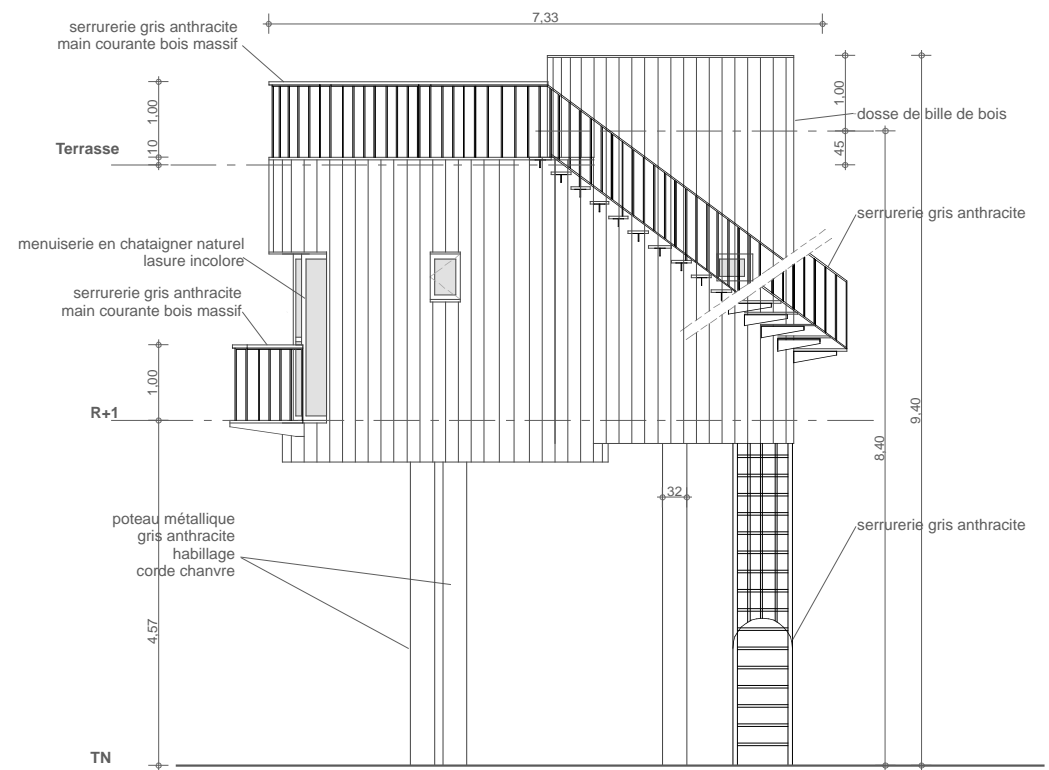
façade OUEST



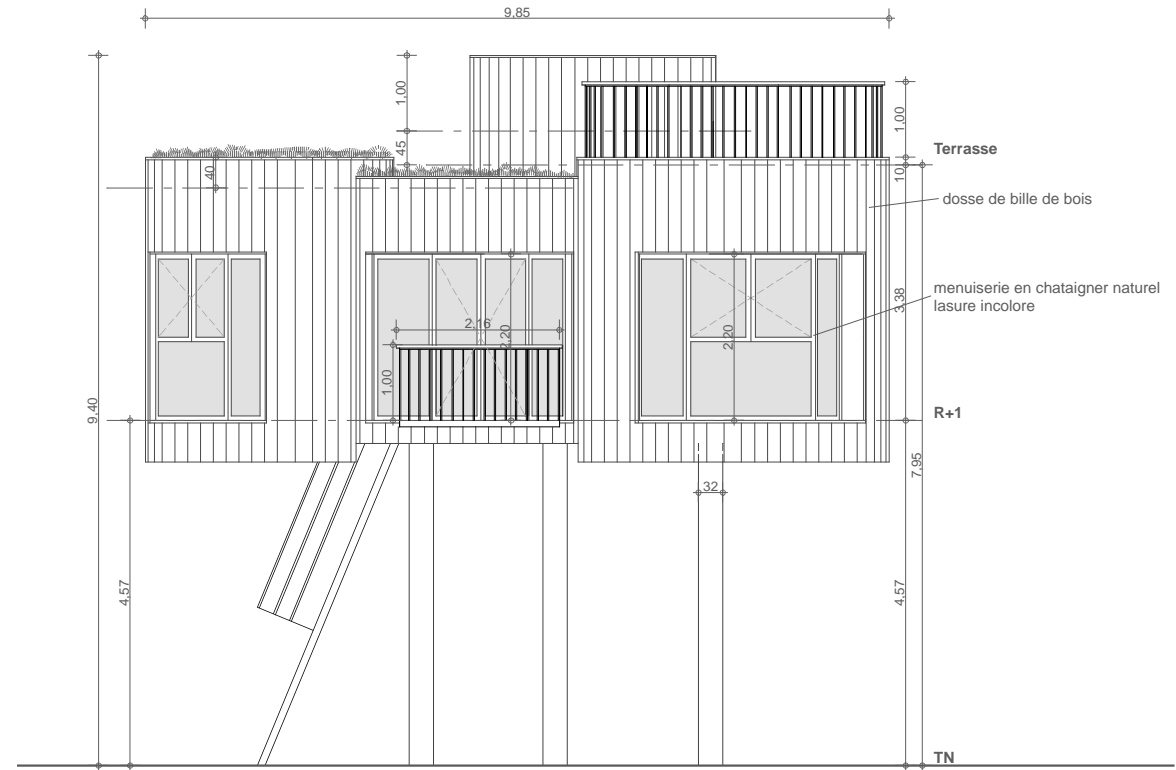
façade NORD



<p>PROJETE</p>	<p>état</p>	<p>indice</p>	<p>échelle</p>	<p>date</p>	<p>PA-04</p>	<p>- PLAN DES FACADES -</p>	<p>MAITRE D'OEUVRE</p>	<p>BAUDOUIN de RENTY - architecte d.p.i.g. 2, Avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff Tel : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55 e-mail : baudouin.derenty@wanadoo.fr</p>		<p>MAITRE D'OUVRAGE</p>	<p>LES CABANES DES GRANDS CHÊNES 01, rue Nicolas de Lancy 60810 - Raray</p>					
													<p>PROJETE</p>	<p>1 / 100ème</p>	<p>14 sept 2022</p>	<p>DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs comprenant : 05 cabanes supplémentaires LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray</p>
													<p>PROJETE</p>	<p>1 / 100ème</p>	<p>14 sept 2022</p>	<p>DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs comprenant : 05 cabanes supplémentaires LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray</p>
													<p>PROJETE</p>	<p>1 / 100ème</p>	<p>14 sept 2022</p>	<p>DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs comprenant : 05 cabanes supplémentaires LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray</p>

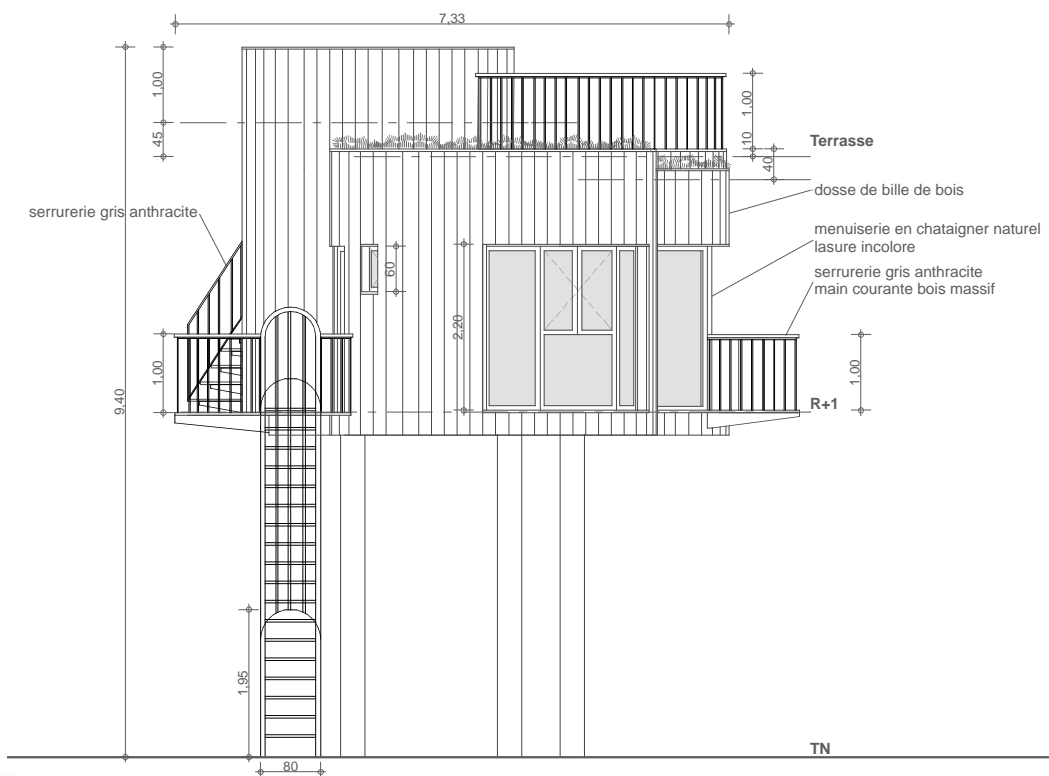


façade EST

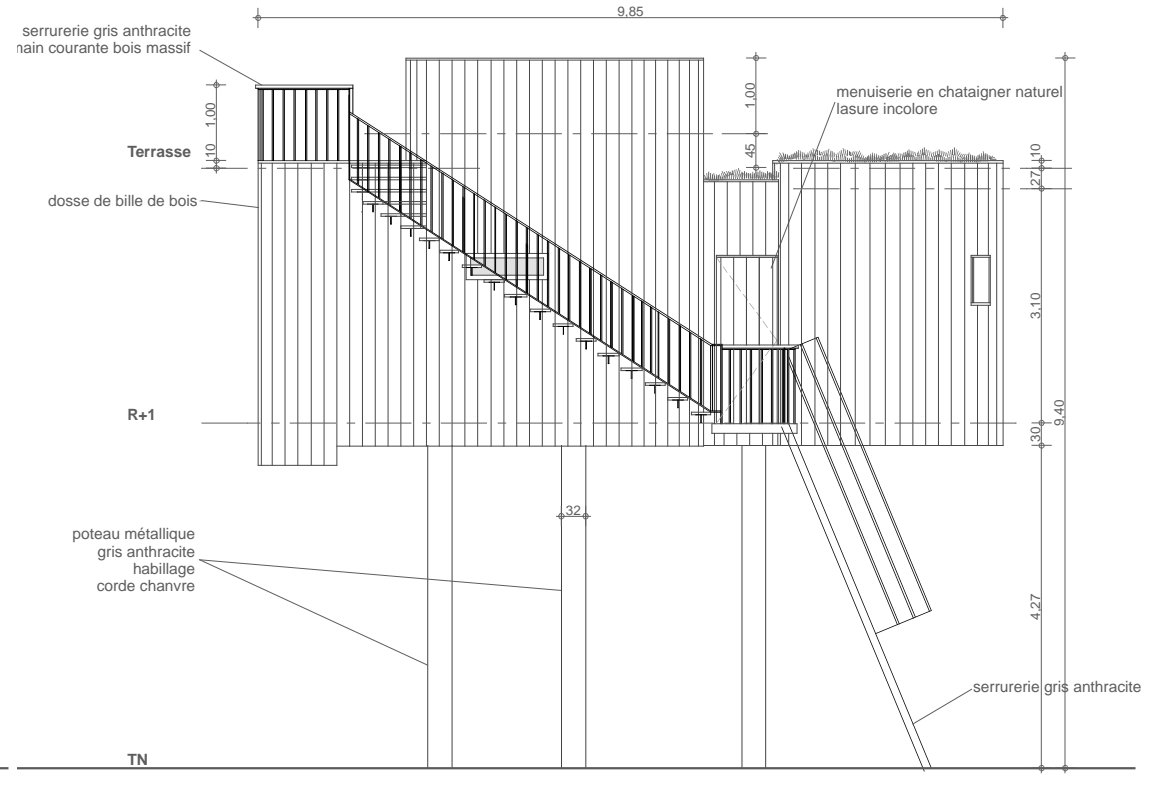


façade SUD

élévations CABANE "FAMILIALE" n°22



façade OUEST



façade NORD



PROJETE	état	indice	échelle	date
	PA-04		1 / 100ème	14 sept 2022
- PLAN DES FACADES -	DEMANDE de PERMIS d'AMENAGER pour l'extension d'un Parc Résidentiel de Loisirs comprenant : 05 cabanes supplémentaires <small>LES CABANES DES GRANDS CHÊNES - 04, rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray</small>			
	MAITRE D'OEUVRE BAUDOUIN de RENTY - architecte d.p.l.g. 2, Avenue Pierre Brossolette - 92240 Malakoff Tel : 01 46 57 33 54 - Fax : 01 46 57 33 55 e-mail : baudouin.derenty@wanadoo.fr			
MAITRE D'OUVRAGE LES CABANES DES GRANDS CHÊNES 01, rue Nicolas de Lancy 60810 - Raray				